



*plus
proche de vous*



Rapport annuel

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



2005

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures
Ménagères de la région d' Uzès

9 rue Paul Foussat – 30700 UZES - ☎04.66.22.13.70 - 📠04.66.22.26.11 – ✉ : sictomu@sictomu.fr – www.sictomu.org

SOMMAIRE

Préambule	3
I. Les indicateurs TECHNIQUES	4
I.1. Le territoire desservi	4
I.1.1. Le périmètre et l'organisation des services	4
I.2. La collecte	5
I.2.1. Collecte des déchets provenant des ménages	5
I.2.2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	14
I.3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	16
I.3.1. Quai de Transfert à Argilliers	16
I.3.2. Nature des traitements et valorisation	16
I.4. Mesures de prévention	17
I.4.1. Dans la collecte et le transport	17
I.5. Les actions de communication	18
I.5.1. Sensibilisation du public scolaire	18
I.5.2. Sensibilisation des usagers ménagers	18
I.5.3. Sensibilisation des usagers non ménagers	18
I.6. Propreté et nettoyage	19
I.6.1. Conteneurs à ordures ménagères	19
I.6.2. Points de tri	19
I.7. L'emploi	19
II. Les indicateurs FINANCIERS	20
II.1. Modalités d'exploitation du service d'élimination	20
II.2. Bilan financier annuel	21
II.2.1. Dépenses du service	21
II.2.2. Prestations	22
III. Synthèse	25
III.1. Présentation générale du service	25
III.2. Les événements marquants en 2005	26
Tableaux de bord : collecte des ménages	27
Tableaux de bord : collecte des commerçants	27
Tableaux de bord : déchetteries	27
Tableaux de bord : synthèse 2005	27
Tableaux de bord : synthèse 2005-2004	27

Préambule

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économique dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

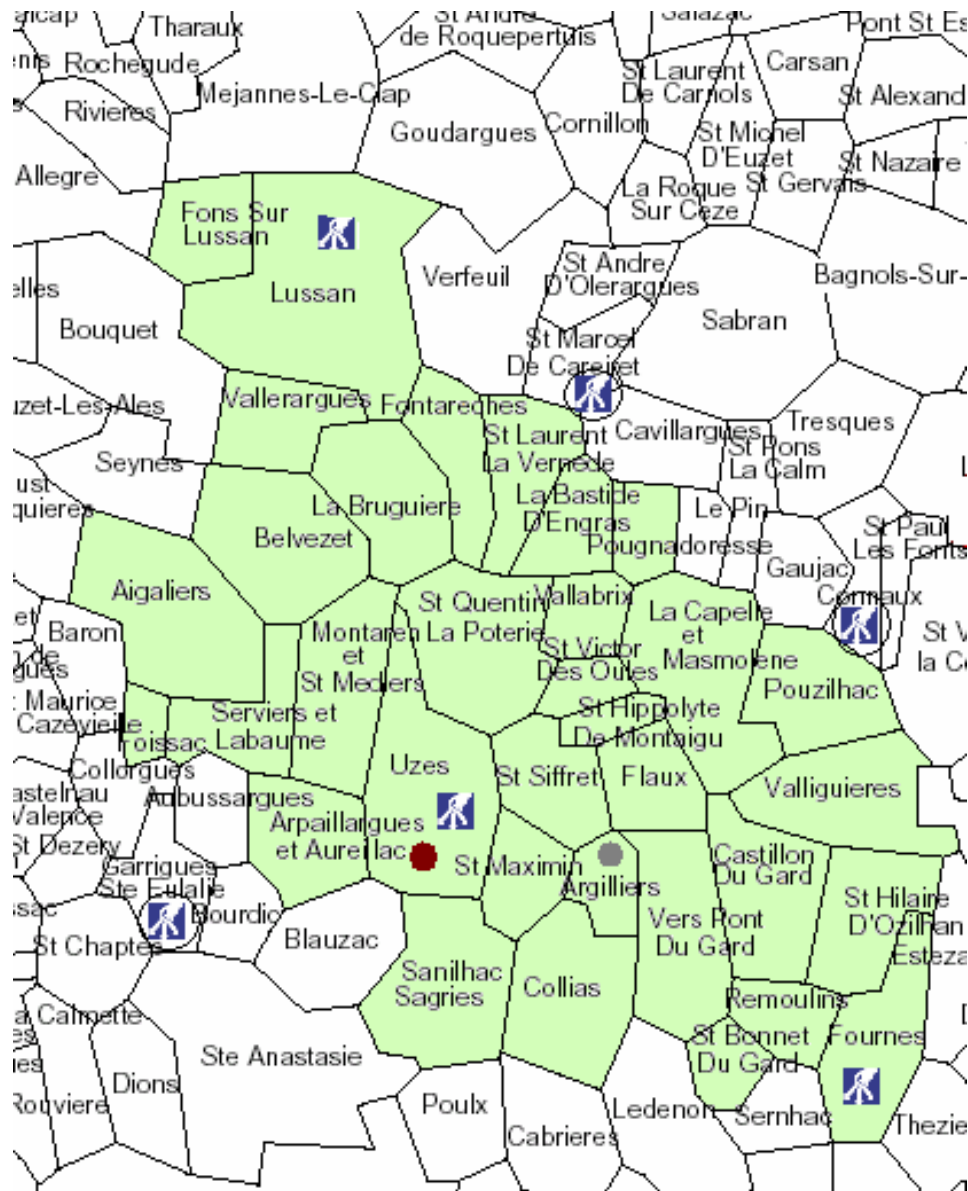
Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière, elles ont pour vocation de présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.





I. Les indicateurs TECHNIQUES

I.1. Le territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 34 communes qui lui ont délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

I.1.1. Le périmètre et l'organisation des services



-  déchetterie gérée par le SICTOMU
-  déchetterie sous convention
-  Siège social
-  Services Techniques

L'ensemble des communes a accès aux services de **collecte des ordures ménagères**, aux **points de tri** et a pu obtenir un **composteur individuel**.

Accès au service de déchetteries :

6 **déchetteries** sont accessibles aux usagers des communes, dont celles à Uzès, Fournès et Lussan qui sont gérées par le SICTOMU.

I.2. La collecte

I.2.1. Collecte des déchets provenant des ménages

I.2.1.1. Population desservie

COMMUNE	POPULATION		Taux de variation	POPULATION DGF *
	1990	1999 et recensements complémentaires	%	
Aigaliers	314	390	24,20%	451
Argilliers	121	194	60,33%	207
Arpaillargues & Aureilhac	672	799	18,90%	1031
Bastide d'Engras (la)	180	192	6,67%	280
Belvezet	150	211	40,67%	1085
Bruguière (la)	188	184	-2,13%	1041
Castillon du Gard	818	1005	22,86%	320
Collias	758	852	12,40%	395
Flaux	241	270	12,03%	244
Foissac	226	338	49,56%	244
Fons sur Lussan	134	175	30,60%	790
Fontarèches	148	194	31,08%	232
Fournès	592	755	27,53%	250
La Capelle et Masmolène	323	375	16,10%	430
Lussan	365	408	11,78%	577
Montaren et St Médiars	1099	1262	14,83%	1335
Pougnadoresse	131	165	25,95%	194
Pouzilhac	373	438	17,43%	462
Remoulins	1780	2017	13,31%	2066
St Bonnet du Gard	379	675	78,10%	760
St Hilaire d'Ozilhan	628	650	3,50%	714
St Hippolyte de Montaigu	101	118	16,83%	143
St Laurent la Vernède	537	600	11,73%	681
St Maximin	631	640	1,43%	723
St Quentin la Poterie	2298	2784	21,15%	2916
St Siffret	660	915	38,64%	1139
St Victor des Oules	195	219	12,31%	255
Sanilhac Sagriès	688	835	21,37%	910
Serviers & Labaume	311	359	15,43%	412
Uzès	7955	8386	5,42%	8775
Vallabrix	310	344	10,97%	375
Vallérargues	109	115	5,50%	137
Valliguières	316	374	18,35%	425
Vers Pont du Gard	1118	1504	34,53%	1700
TOTAL	24 551	28 742	17,07%	31 699

* Population pour la Dotation Globale de Fonctionnement prise en compte dans le calcul de la TEOM.

I.2.1.2. Organisation des collectes d'ordures ménagères et assimilées

✓ Modes de collecte

a) Collecte en points de regroupement :

Ce mode de collecte concerne la majorité du territoire, soit environ **25909 usagers**. La collecte se fait par l'intermédiaire d'environ **2000 bacs** de regroupement.

b) Collecte à la source :

Ce mode de collecte concerne environ **2500 usagers**, uniquement situés dans le **centre ville** d'Uzès, **2 quartiers** de St Quentin la poterie et quelques **points particuliers**.

✓ Fréquence de collecte

SECTEURS	POPULATION	PERIODE NORMALE	PERIODE TOURISTIQUE
Centre ville : Uzès Remoulins, St Quentin.	7112	C6'	C6
Ecartis	50	C1	C2 et C1
Campings	3200	0	C3 (juin & sept) C6 (juillet & août)
Autres	20755	C2	C2, C3 et C4*

* la fréquence de collecte varie d'une commune à l'autre, en fonction de la fréquentation touristique constatée.

✓ Résultats moyens de collectes hebdomadaires

DISTANCE HEBDOMADAIRE MOYENNE	506 km
TONNAGE MOYEN HEBDOMADAIRE	226
TEMPS DE COLLECTE	32h30
TONNAGE ANNUEL	11 770

I.2.1.3. Organisation de la collecte sélective

✓ Modes de collecte

Le mode de collecte choisi par le SICTOMU pour la collecte sélective du verre, des papiers-cartonnettes et des emballages ménagers est l'**apport volontaire**. L'ensemble de la population est concerné, soit 28 742 habitants (d'après le recensement de 1999 et les recensements complémentaires).

✓ Fréquence de collecte et données

MATERIAUX	FREQUENCE DE COLLECTE	DISTANCE PARCOURUE	TONNAGES	TEMPS DE COLLECTE
		(moyenne hebdomadaire)		
Journaux/Papiers/cartons	C1	256	12,00	12h20
Verre	C1	238	18,75	11h45
Emballages	C1	337	3,40	16h15

✓ Résultats de collecte sélective

MATERIAUX	Quantité collectée (t)		
	2004	2005	Evolution
Verre	975	993	2%
Journaux/Papiers/cartons	626	723	15%
Emballages	177	200	13%
TOTAL	1779	1917	8%

✓ Répartition du nombre de point de tri dans les communes

COMMUNE	NOMBRE DE COLONNES AERIENNES			NOMBRE TOTAL DE COLONNES	NOMBRE DE POINT DE TRI	POPULATION	PROPORTION / POPULATION (point/habitant)
	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES				
Aigaliers	2	2	2	6	2	390	195
Argilliers	1	1	1	3	1	194	194
Arpaillargues & Aureilhac	3	3	3	9	3	799	266
Bastide d'Engras	1	1	1	3	1	192	192
Belvezet	2	2	2	6	2	211	106
Bruguière (la)	1	1	1	3	1	184	184
Castillon du Gard	3	3	3	9	3	1005	335
Collias	3	3	3	9	3	852	284
Flaux	1	1	1	3	1	270	270
Foissac	1	1	1	3	1	338	338
Fons sur Lussan	1	1	1	3	1	175	175
Fontarèches	1	1	1	3	1	194	194
Fournès	5	4	4	13	5	755	151
La Capelle et Masmolène	2	2	2	6	2	375	188
Lussan	3	3	3	9	3	408	136
Montaren et St Médières	5	4	7	16	4	1262	316
Pougnadoresse	1	1	1	3	1	165	165
Pouzilhac	1	1	1	3	1	438	438
Remoulins	8	8	8	24	8	2017	252
St Bonnet du Gard	2	2	2	6	2	675	338
St Hilaire d'Ozilhan	2	2	2	6	2	650	325
St Hippolyte de Montaigu	1	1	1	3	1	118	118
St Laurent la Vernède	2	2	2	6	2	600	300
St Maximin	3	3	3	9	3	640	213
St Quentin la Poterie	6	6	7	19	6	2784	464
St Siffret	4	3	3	10	4	915	229
St Victor des Oules	1	1	1	3	1	219	219
Sanilhac Sagriès	2	2	2	6	2	835	418
Serviers & Labaume	3	3	3	9	3	359	120
Uzès	22	19	15	56	21	8386	399

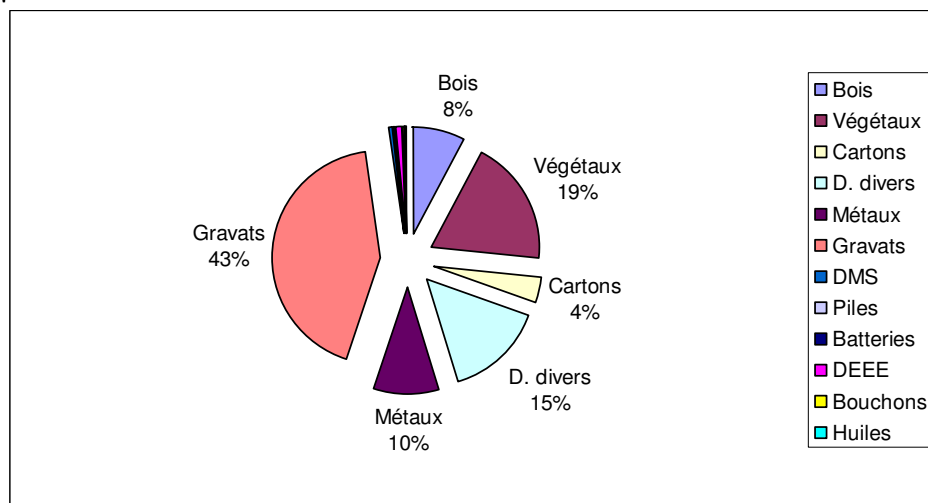
COMMUNE (suite)	NOMBRE DE COLONNES AERIENNES			NOMBRE TOTAL DE COLONNES	NOMBRE DE POINT DE TRI	POPULATION	PROPORTION / POPULATION (point/habitant)
	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES				
Vallabrix	1	1	1	3	1	344	344
Vallérargues	1	1	1	3	1	115	115
Valliguières	2	2	2	6	2	374	187
Vers Pont du Gard	4	4	4	12	4	1504	376
TOTAL	101	95	95	291	99	28742	290

1.2.1.4. Déchetteries et collecte des encombrants

✓ Tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries

	Quantité collectée et traitée (t)		
	2004	2005	Evolution
BOIS	479	604	26%
CARTONS	91	282	211%
DECHETS DIVERS	913	1386	52%
DECHETS VERTS	1 157	1377	19%
GRAVATS	1 646	2788	69%
METAUX	505	591	17%
DMS ¹	16	20	26%
PILES	1	2	59%
BATTERIES	20	26	34%
DEEE ²	26	42	59%
HUILES	8	9	14
TOTAL	4 861	7130	47%

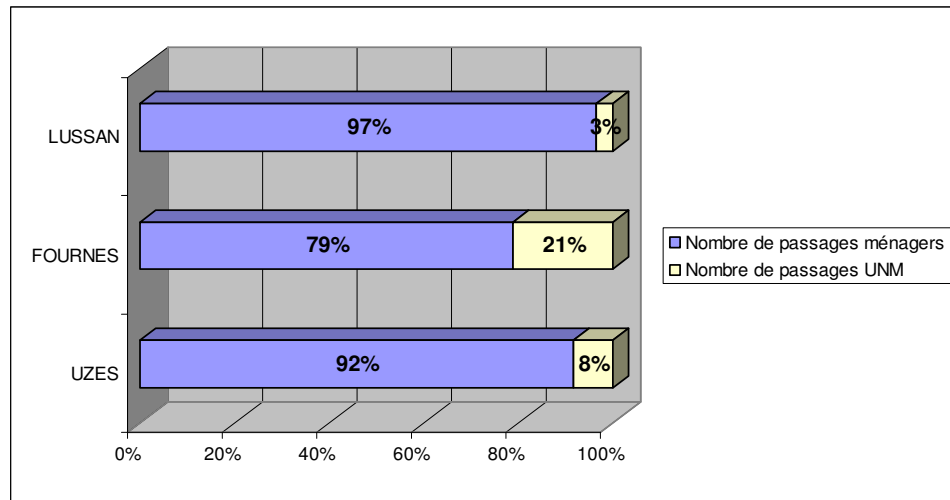
Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries par nature de déchets, pour l'année 2005 :



¹ Déchets Ménagers Spéciaux

² Déchets d'équipements électriques et électroniques

✓ **Fréquentation des déchetteries par les Usagers Ménagers et Non ménagers**



✓ **Zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU**

Le SICTOMU gère directement les déchetteries intercommunales situées à Uzès, Fournès et Lussan.

La provenance des usagers fréquentant les déchetteries est représentée dans le tableau ci-après. Le « nombre d'usagers par commune » a été extrapolé sur 6 mois puisque les barrières automatiques ont été installées à l'entrée des 3 déchetteries, en juin 2006.

COMMUNES	UZES		FOURNES		LUSSAN		LES 3 SITES	
	Nombre d'usagers de cette commune	Proportion d'usager de cette commune	Nombre d'usagers de cette commune	Proportion d'usager de cette commune	Nombre d'usagers de cette commune	Proportion d'usager de cette commune	Nombre d'usagers de cette commune	Proportion d'usager de cette commune
AIGALIERS	38	0,4					38	0,4
ARGILLIERS	80	0,9					80	0,8
ARPAILLARGUES	304	3,5					304	2,9
BELVEZET	48	0,6			44	3,2	92	0,9
CASTILLON DU GARD	166	1,9	44	6,3			210	2,0
COLLIAS	462	5,4					462	4,3
FLAUX	86	1,0			14	1,0	100	0,9
FOISSAC	2						2	0,0
FONS SUR LUSSAN					446	32,7	446	4,2
FONTARECHES								0,0
FOURNES			260	37,0			260	2,4
LA BASTIDE D'ENGRAS								0,0
LA BRUGUIERE	2						2	0,0
LA CAPELLE MASMOLENE	32	0,4					32	0,3
LUSSAN	14	0,2			740	54,2	754	7,1
MONTAREN	638	7,4	24	3,4			662	6,2
POUGNADORESSE								0,0
POUZILHAC								0,0
REMOULINS	60	0,7	186	26,5			246	2,3
ST-BONNET DU GARD	8	0,1	24	3,4			32	0,3
ST-HILAIRE D'OZILHAN	28	0,3	108	15,4			136	1,3
ST HIPPOLYTE DE MONT.	52	0,6					52	0,5
ST LAURENT LA VER.								0,0
SAINT MAXIMIN	988	11,5					988	9,3
ST QUENTIN LA POTERIE	666	7,7					666	6,2
SAINT SIFFRET	576	6,7			2	0,1	578	5,4
ST VICTOR DES OULES	78	0,9					78	0,7
SANILHAC SAGRIES	322	3,7					322	3,0
SERVIERS LA BAUME	96	1,1					96	0,9
UZES	3150	36,6			4	0,3	3154	29,6
VALLABRIX	202	2,3	2	0,3	36	2,6	240	2,3
VALLERARGUES					80	5,9	80	0,8
VALLIGUIERES	26	0,3	40	5,7			66	0,6
VERS PONT DU GARD	474	5,5	14	2,0			488	4,6
TOTAL	8598	100	702	100	1366	100	10666	100

✓ **Communes hors de la zone d'influence de la déchetterie à Uzès desservies par une déchetterie**

Les habitants de 8 communes (soit 2 501 habitants) situées hors de la zone d'influence de la déchetterie intercommunale du SICTOMU à Uzès, ont accès à une déchetterie gérée par une autre collectivité. Ceci, grâce à des conventions établies entre les collectivités concernées et le SICTOMU, qui participe aux frais généraux des déchetteries, au prorata du nombre d'habitants concernés.

Déchetterie du SIVU de Choudeyrague à Garrigues Saint Eulalie :

- Aigaliers,
- Foissac.

Déchetterie de Connaux :

- Pouzilhac

Déchetterie du syndicat Garrigues actives à Saint Marcel de Careiret :

Commune	Nb de visiteurs	% visiteurs
La Bastide d'E.	340	4
La Bruguière	334	4
Fontarèches	426	5
Pougnadoresse	218	3
St Laurent la V.	1 187	15
TOTAL	2505	32 %

* selon rapport annuel du syndicat garrigues actives sur un total de 7760 visiteurs

✓ **Communes hors de la zone d'influence, desservies par une collecte des encombrants (jusqu'au 31 mai 2005)**

Dans un souci de service public égal pour tous les habitants des communes du territoire, un service de collecte en porte à porte est organisé dans les 16 communes éloignées d'une déchetterie (soit 11 788 habitants). La fréquence moyenne est mensuelle ou bimensuelle.

Castillon du Gard	Flaux
Fons sur Lussan	Fournès
La Capelle et Masmolène	St Hippolyte de Montaigu
Lussan	St Quentin la Poterie
Remoulins	St Victor des Oules
St Bonnet du Gard	Vallabrix
St Hilaire d'Ozilhan	Vallérargues
Valliguières	Vers Pont du Gard

I.2.1.5. Réduction des flux

✓ Les déchets piquants

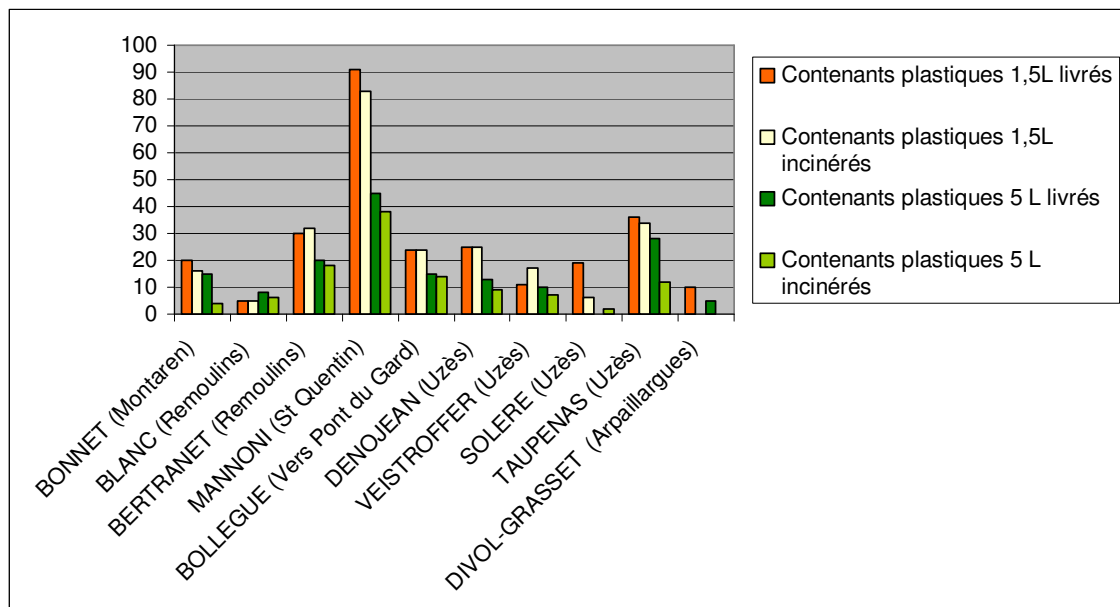
Une collecte des déchets piquants a été mise en place auprès des 10 pharmacies du SICTOMU. Ces collectes permettent la collecte des seringues et autres déchets piquants qui présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte.

Un bac de 120 litres, acquis par le SICTOMU, a été mis à disposition auprès des pharmacies qui se sont engagées, sur la base d'une convention tri-partite SICTOMU/Pharmacies/Collecteur, à collecter les déchets concernés.

En 2005, 430 contenants ont été livrés aux pharmacies dont 352 contenants [242 de 1,5 litres, 110 de 5 litres] ont ainsi été collectés et traités dans une filière adaptée.

Entre 2004 et 2005, le nombre d'emballages incinérés a augmenté de 15% pour les conteneurs plastiques de 1.5 L et de 9% pour ceux ayant une capacité de 5L.

Répartition du nombre d'emballages livrés et incinérés par pharmacie, en 2005 :



✓ Les bouchons

Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU par l'intermédiaire de la déchetterie. En 2004, cette collecte a permis la valorisation de 2.270 tonne de bouchons, soit 127 % de plus qu'en 2004.

✓ Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place auprès du bureau du SICTOMU ainsi que de la déchetterie d'Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle a permis la collecte de 228 cartouches en 2005.

✓ Le compostage individuel

Engagé dans une démarche de valorisation maximale des déchets ménagers produits sur son territoire, le SICTOMU a mis en oeuvre depuis 2002, des actions pour assurer la collecte sélective et le compostage individuel.

Conformément aux objectifs de la filière de traitement des déchets ménagers retenue, le SICTOMU poursuit ses actions et prévoit à moyen terme, de mettre en place la collecte et la valorisation d'une autre famille de déchets : les déchets organiques ou bio-déchets. Cet objectif est d'autant plus important que ces déchets, très humides, constituent de 30 à 50% du poids de notre poubelle.

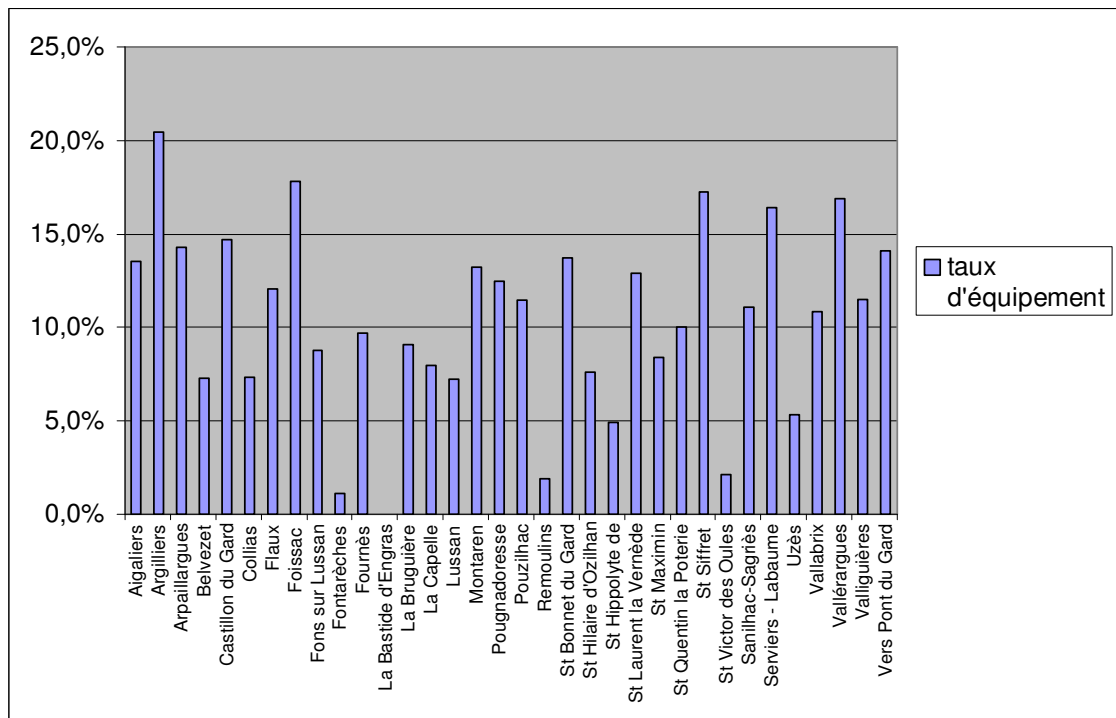
Le compostage individuel permet déjà la valorisation de ce type de déchets, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement, mais cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin. C'est ainsi qu'entre 2002 et 2004, **1 164 foyers** de **33 communes**, se sont portés volontaires (contre une participation financière) pour obtenir un composteur. (Le tableau ci-après indique le nombre et le type de composteur pour chaque commune).

En 2005, 38 composteurs bois et 13 composteurs plastiques ont été livrés.

Le SICTOMU a fait le choix de mettre à disposition 2 modèles de composteurs, l'un en bois d'un volume de 575 l, traité en autoclave, l'autre en plastique recyclé d'un volume de 325 litres. Tous les 6 mois, chaque usager est destinataire de fiches de suivi et de conseils liés à la pratique de l'art du compostage, et d'un questionnaire tous les 6 mois. Ces documents de communication permettent d'assurer un suivi de la qualité du compost.

Communes	2002		2003			2004		2005		TOTAL	Nombre de foyers	taux d'équipement
	Bois 575	Plastique	Bois 575	Bois 365	Plastique	Bois 575	Plastique	Bois 575	Plastique			
Aigaliers	0	0	16	8	1	2	0	1	0	28	207	13,5%
Argilliers	9	7	0	0	0	0	0	2	0	18	88	20,5%
Arpaillargues	33	18	1	0	0	5	2	1	1	61	427	14,3%
Belvezet	0	0	0	0	0	4	0	3	0	7	96	7,3%
Castillon du Gard	0	0	33	22	7	5	0	2	3	72	490	14,7%
Collias	18	10	1	1	0	6	0	1	1	38	519	7,3%
Flaux	10	5	0	0	0	3	0	0	0	18	149	12,1%
Foissac	13	3	0	0	1	3	0	3	0	23	129	17,8%
Fons sur Lussan	8	3	0	0	0	2	0	0	0	13	148	8,8%
Fontarèches	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	88	1,1%
Fournès	0	0	9	13	5	1	0	2	0	30	309	9,7%
La Bastide d'Engras	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116	0,0%
La Bruguière	0	0	8	3	2	0	0	0	0	13	143	9,1%
La Capelle Masmolène	0	0	8	3	7	0	0	0	0	18	226	8,0%
Lussan	0	0	9	8	8	1	0	0	0	26	360	7,2%
Montaren	35	26	0	0	3	8	2	0	0	74	560	13,2%
Pougnadoresse	0	0	6	5	1	0	0	0	0	12	96	12,5%
Pouzilhac	11	8	0	0	0	1	2	3	0	25	218	11,5%
Remoulins	0	0	8	3	8	1	1	1	0	22	1167	1,9%
St Bonnet du Gard	10	19	2	1	0	3	0	0	0	35	255	13,7%
St Hilaire d'Ozilhan	0	0	5	16	1	0	2	1	0	25	329	7,6%
St Hippolyte de Montaigu	0	0	0	0	0	1	3	0	0	4	81	4,9%
St Laurent la Vernède	0	0	33	6	4	8	1	1	0	53	411	12,9%
St Maximin	15	17	0	0	2	3	0	0	0	37	440	8,4%
St Quentin la Poterie	54	19	6	8	4	9	6	3	0	109	1090	10,0%
St Siffret	0	0	40	14	17	11	5	1	0	88	510	17,3%
St Victor des Oules	0	0	0	1	0	0	1	1	0	3	141	2,1%
Sanilhac-Sagriès	24	14	0	0	2	1	0	1	0	42	379	11,1%
Serviers - Labaume	15	5	7	3	3	0	0	0	1	34	207	16,4%
Uzès	85	48	6	13	9	18	9	8	7	203	3811	5,3%
Vallabrix	0	0	8	4	5	1	0	0	0	18	166	10,8%
Vallérargues	0	0	4	2	6	0	0	0	0	12	71	16,9%
Valliguières	0	0	13	3	2	2	1	1	0	22	191	11,5%
Vers Pont du Gard	0	0	34	24	17	3	0	1	0	79	561	14,1%
TOTAL	340	202	257	161	115	103	35	37	13	1263	13457	9,4%

Représentation du Taux d'équipement des communes en composteurs individuels (pour chaque commune du territoire, il a été calculé le nombre de composteurs mis en place / nombre de foyers équipés) :



1.2.2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1.2.2.1. La redevance spéciale

✓ Définition et cadre légal

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers mais également des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La collectivité est donc libre de fixer ses obligations légales (caractéristiques et quantités des déchets, définitions des sujétions techniques particulières) qu'elle assurera dans le cadre du service public d'élimination.

La loi du 13 juillet 1992 fixant le cadre réglementaire de la gestion des déchets, rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 l'instauration de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers pour les collectivités n'ayant pas institué la redevance générale (REOM).

Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu.

Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion des déchets orientée vers l'optimisation du service de collecte et la maîtrise des coûts de gestion, le SICTOMU a choisi d'instaurer la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers.

Ainsi, le 16 décembre 2003, le Comité Syndical du SICTOMU a voté l'instauration de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2004.

✓ **Les modalités de mise en œuvre**

Ce nouveau mode de financement a été appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 aux activités :

- produisant plus de 1320 litres hebdomadaires de déchets,
- de service public (services de l'Etat, collectivités locales, établissements publics).

La redevance spéciale pour les déchets autres que ménagers se substitue également à la « redevance camping ».

Par délibération du 8/12/2004, le Comité Syndical étend le champ d'application de la redevance spéciale.

Aussi, à compter du 1/01/05, sont concernés les activités produisant 660 litres et plus, de déchets hebdomadaires, en moyenne sur l'année.

La base de la tarification de cette Redevance Spéciale a été établie par délibération du SICTOMU, à partir du coût annuel d'élimination au litre de déchets (collectés et traités) fixé à 0,035 € pour l'année 2005.

La tarification comprend :

- Le coût d'élimination = coût annuel d'élimination au litre X volume moyen annuel estimé.
(Volume calculé en fonction du volume de conteneurs mis en place et de la fréquence de collecte).
- Le coût de conteneurisation : amortissement sur 3 ans du ou des conteneurs mis à disposition par le SICTOMU.

Les conditions d'application de la redevance spéciale et les modalités du service sont définies dans un contrat individuel remis à chaque redevable.

✓ **Les redevables de l'année 2005**

Les établissements soumis à la redevance spéciale pour l'utilisation des services de collecte du SICTOMU et pour l'année 2005, se répartissent de la façon suivante :

- 8 campings
- 43 producteurs "privés"
- 23 établissements publics (gendarmerie, tribunal, établissements scolaires, services administratifs...)

La redevance spéciale représente pour l'année 2005 un montant de 226 115 •

1.2.2.2. Les collectes du verre et du carton

✓ **Les cartons d'emballages et le verre des restaurateurs, cafetiers**

Le volume important représenté par ce type de déchets a amené le SICTOMU à mettre en place une collecte spécifique destinée aux cartons d'emballages issus des activités commerciales du centre ville d'Uzès et une partie de Saint Quentin la poterie depuis .

Organisées 2 fois par semaine (les lundi et vendredi pour la collecte du verre, les mardi et vendredi pour la collecte du carton), elles permettent de valoriser une part importante de cartons et de verre.

✓ **Résultats moyens de collecte**

MATERIAUX	FREQUENCE DE COLLECTE	DISTANCE PARCOURUE	TEMPS MOYEN DE COLLECTE
Cartons	C2	25	2h30
Verre	C2	25	2h00

✓ Evolution des collectes auprès des commerçants

Type de déchet	Quantité collectée et traitée (t)		
	2004	2005	Evolution
Cartons	140	67	-52 %
Verre	63	55	-14%
TOTAL	203	122	-40 %

I.3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

I.3.1. Quai de Transfert à Argilliers

Le SICTOMU utilise le quai de transfert situé à Argilliers et géré par Sud Rhône Environnement. Ce quai permet d'accueillir l'ensemble des déchets collecté par le SICTOMU, à savoir : ordures ménagères, verre, emballages, papier, déchets de déchetteries, déchets de professionnels.

Un gardien assure la gestion de ce quai. Un système de double pesé est mis en place. Les déchets sont transférés par le biais de 9 quais dans des caissons fermés après compactage pour les ordures ménagères et les emballages.

I.3.2. Nature des traitements et valorisation

UNITE DE TRAITEMENT	DECHETS TRAITES	TECHNIQUES UTILISEES	LIEUX
Centre de tri	<ul style="list-style-type: none"> •Papiers, journaux •Cartons •Emballages 	Valorisation matière = recyclage	<ul style="list-style-type: none"> •Arles (13) •Arles (13) •Arles (13)
CET de classe 2	<ul style="list-style-type: none"> •Ordures ménagères •Déchets divers 	Stockage	<ul style="list-style-type: none"> •Bellegarde (30) •Entraigues (84)
CET de classe 3	<ul style="list-style-type: none"> •Gravats 	Stockage	<ul style="list-style-type: none"> •Garons (30)
Centre de compostage	<ul style="list-style-type: none"> •Végétaux 	Compostage	<ul style="list-style-type: none"> •Istres (13)
Installation de traitement des déchets spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> •DMS •Déchets piquants 	Incineration avec récupération d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> •Fos sur mer (13) •Vedène (84)
Installation de traitement	<ul style="list-style-type: none"> •Verre •Métaux •Bois •DEEE •Batteries 	Valorisation matière	<ul style="list-style-type: none"> •Vergèze (30) •Arles (13) •Istres (13) •Montpellier (34) •Montpellier (34)

A partir du 1er novembre 2005, les déchets valorisables (papiers journaux, cartons et emballages), les ordures ménagères et végétaux ont été traités sur le centre de tri-valorisation de Beaucaire (30).

I.4. Mesures de prévention

I.4.1. Dans la collecte et le transport

I.4.1.1. Les Règles d'Hygiène et de sécurité

✓ **Equipements de Protection Individuel**

Les agents chargés de la collecte des ordures ménagères et des colonnes d'apport volontaire sont sensibilisés et formés régulièrement à l'importance du respect des consignes de sécurité.

Des Equipements de Protection Individuel c'est-à-dire des vêtements spécifiques destinés à les identifier de loin (de couleur voyante et avec des bandes réfléchissantes) leur ont été fournis. Ces vêtements doivent être portés en permanence.

✓ **ACMO**

Le SICTOMU a nommé un Agent Chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la Mise en Oeuvre de la prévention (ACMO) le 2 avril 2004.

Sa mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

I.4.1.2. Les formations

Des stages de formation intégrant les spécificités des risques et des moyens de prévention liés à la nature de l'activité de collecte des ordures ménagères ont été proposés aux agents du SICTOMU.

✓ **Gestes et postures : prévention des risques liés à l'activité physique**

Cette formation réalisée en 2004 a concerné 10 agents.

✓ **Premiers secours**

Cette formation réalisée en 2004 a concerné 15 agents.

✓ **Habilitation H0/B0**

Les agents amenés à intervenir à proximité d'installations électriques ou devant effectuer de petites interventions d'ordre électrique ont suivi une formation d'habilitation H0/B0. Les 2 mécaniciens et le chef du service technique ont reçus l'attestation de réussite.

Cette formation vise notamment à sensibiliser les personnes aux dangers du courant électrique et à les former sur des notions de bases essentielles.

✓ **Formation sur les déchets toxiques**

Cette formation à l'attention des gardiens de déchetteries a eu lieu en 2005 pour 3 gardiens.

Il s'agit pour les gardiens de pouvoir identifier la nature du déchet toxique présenté en déchetterie, prendre les mesures de sécurité adaptées et d'en assurer le stockage dans les meilleures conditions.

I.4.1.2. Amélioration des tournées de collecte

Dans un souci d'économie de temps et de meilleure qualité du service, les tournées de collecte des ordures ménagères sont améliorées régulièrement.

Une démarche a été mise en place afin d'évaluer en permanence le travail effectué pour être en mesure de corriger les éventuels dysfonctionnements.

1.4.1.3. Mises aux normes des équipements de collecte

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation des équipements de collecte, les bennes à ordures ménagères sont mises en conformité. Des caméras, des cellules photoélectriques et des capteurs sont installés afin d'assurer la sécurité des agents de collecte.

1.5. Les actions de communication

1.5.1. Sensibilisation du public scolaire

Pendant l'année scolaire, le public scolaire a été sensibilisé à travers de multiples actions telles :

- opération Brikkado
- interventions en classe (mallette Adelphe, apports au colonnes de tri, vidéo,...)
- visites : centre de stockage de déchets ultimes, déchetteries,
- compostage individuel au sein des écoles
- démonstration de collecte de colonnes aériennes

Collège Voltaire de Remoulins	600 élèves
Uzès – Ecole maternelle du Pas du Loup	70 élèves
Uzès – Ecole maternelle du Parc	25 élèves
Montaren – CMI -CM2/CE1 -CE2	60 élèves
Castillon du Gard – CMI -CM2	24 élèves
Arpaillargues – PS-MS/GS-CP/CE1 -CE2/CM1 -CM2	88 élèves
Remoulins – CE2/CM1/CM2	84 élèves
Vallabrix – Maternelle-CM2	34 élèves
Uzès – Ste Anne – CP/CE1/CE2/CM2	139 élèves
Saint Laurent la Vernède – PMS	21 élèves
Saint Bonnet – CE1 -CE2	21 élèves
Lussan – CE2-CM2 –	22 élèves
Vers Pont du Gard – CP/CE1/CE2	74 élèves
MFR de Castillon – 4ème, BEPA, BTA, BTS	90 élèves
La Bruguière – CMI	23 élèves
TOTAL	1375 élèves

1.5.2. Sensibilisation des usagers ménagers

Les usagers du SICTOMU, principaux acteurs et destinataires des services. Des actions en leur faveur ont été réalisées :

- Création du festival Tri & Co, festival itinérant éco-culturel, ayant pour objectif de sensibiliser les usagers au tri des déchets et au développement durable en général, par le biais de différents arts (sculpture, théâtre, musique,...). En 2005, le festival s'est déroulé à Uzès, Lussan, Castillon du Gard, Saint Laurent la Vernède et Saint Bonnet du Gard. Près de 1000 personnes ont assisté aux différents événements.
- Réalisation de nouveaux sacs de pré-collecte, rappelant les consignes de tri, à disposition prioritairement des nouveaux arrivants.

1.5.3. Sensibilisation des usagers non ménagers

Une action spécifique de sensibilisation des usagers non ménagers a été réalisée à la demande du Centre Hospitalier le Mas Careiron (Uzès), pour rappeler les consignes de tri et organiser la gestion des déchets dans leur établissement.

I.6. Propreté et nettoyage

I.6.1. Conteneurs à ordures ménagères

Afin de répondre aux attentes des usagers, et dans un souci d'hygiène et de propreté, une tournée spéciale est organisée toutes les années pour nettoyer l'ensemble du parc des conteneurs à ordures ménagères. Les bennes à ordures ménagères sont équipées d'une cuve à eau et d'une lance à haute pression, pour permettre d'effectuer le nettoyage intérieur et la désinfection des conteneurs.

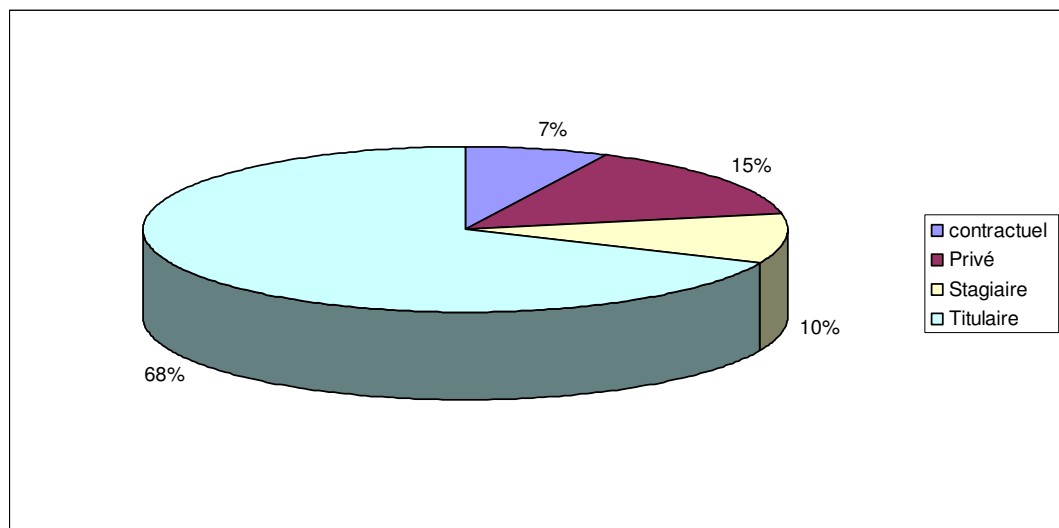
I.6.2. Points de tri

Mise en place depuis février 2003, les colonnes d'apport volontaire sont nettoyées mensuellement avec une lance haute pression et du produit dégraissant.

Ce nettoyage permet de supprimer les graffitis et les salissures liées à l'utilisation normale du matériel.

I.7. L'emploi

EMPLOIS	NOMBRE AU SICTOMU	STATUTS
Emplois collecte et transports	28	21 titulaires 3 Stagiaires 2 CEC 1 Apprenti 1 Emploi jeune
Emplois en déchetterie	4	3 titulaires 1 contractuel
Emplois dans la maintenance	2	2 Titulaires
Emplois administratifs	2	1 Titulaire 1 CEC
Développement de projets	3	1 Emploi jeune 2 contractuels
Communication	1	1 titulaire
Emplois d'encadrement	1	1 titulaire
TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN	41	



II. *Les indicateurs* FINANCIERS

II.1. Modalités d'exploitation du service d'élimination

		REGIE	Délégation de compétence	Nom du titulaire du marché
Collecte	OM	X		
	Verre	X		
	PJPMC	X		
	Emballages	X		
	Encombrants	X		
	Cartons	X		
	Bois	X		
	Végétaux	X		
	Gravats	X		
	DMS	X		
	DEEE	X		
	Métaux	X		
	Traitement	Transport OM		SRE
Transport déchetterie			SRE	Provence recyclage
Stockage OM et Encombrants			SRE	SITA
Valorisation Verre			SRE	Verreries du Languedoc
Tri PJPMC			SRE	Delta Recyclage
Tri Emballages			SRE	Delta Recyclage
Valorisation métaux			SRE	Delta Recyclage
Valorisation cartons			SRE	Delta Recyclage
Valorisation bois			SRE	Granulats de la crau
Valorisation végétaux			SRE	Granulats de la crau
Stockage gravats			SRE	BIOCAMA
Incinération DMS			SRE	Solamat-Merex
DEEE			SRE	Varray-Parisi
Déchets piquants		X		Pacadem

A partir du 1^{er} novembre 2005, les déchets valorisables (papiers journaux, cartons et emballages), les ordures ménagères et végétaux ont été traités sur le centre de tri-valorisation de Beaucaire (30).

II.2. Bilan financier annuel

II.2.1. Dépenses du service

II.2.1.1. Montant global annuel

Montant du résultat de l'année 2005 (section de fonctionnement) : 3 179 213 €

Service considéré	Quantité (t)	Coût total ⁽¹⁾	Coût à la tonne	Coût par habitant ⁽²⁾
Ordures Ménagères	11 198	2 084 868	186.18	72.54
Collecte sélective (inclus également la collecte et le traitement des cartons et verres provenant des professionnels ainsi que l'achat des composteurs)	2 039	289 891	142.17	10.09
Déchetteries (inclus également la collecte des encombrants et le transport et le traitement des Déchets d'Activité de Soins)	7 130 ⁽³⁾	432 743	60.69 ⁽³⁾	17,62 ⁽⁴⁾
Communication		36 708		1.28
Administration générale		335 003		11.66
Global	20 367	3 179 213	156.10	110.61

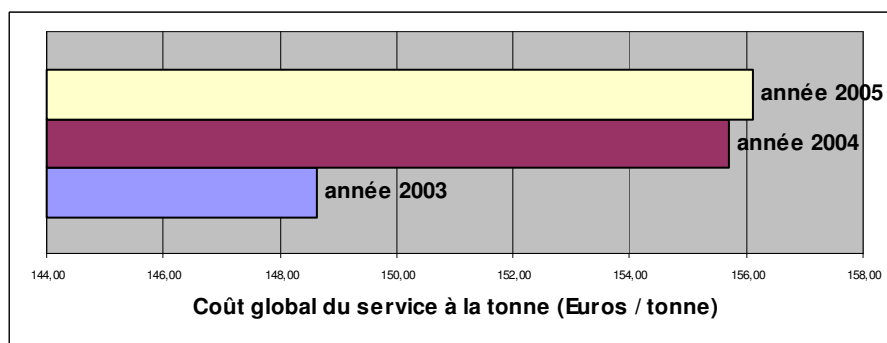
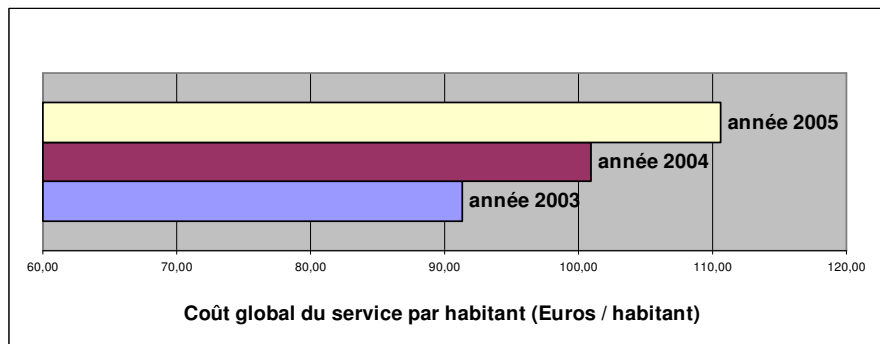
(1) Coût net pour l'ensemble de l'élimination des déchets produits sur le territoire.

(2) Population totale : 28 742, selon le recensement de 1999.

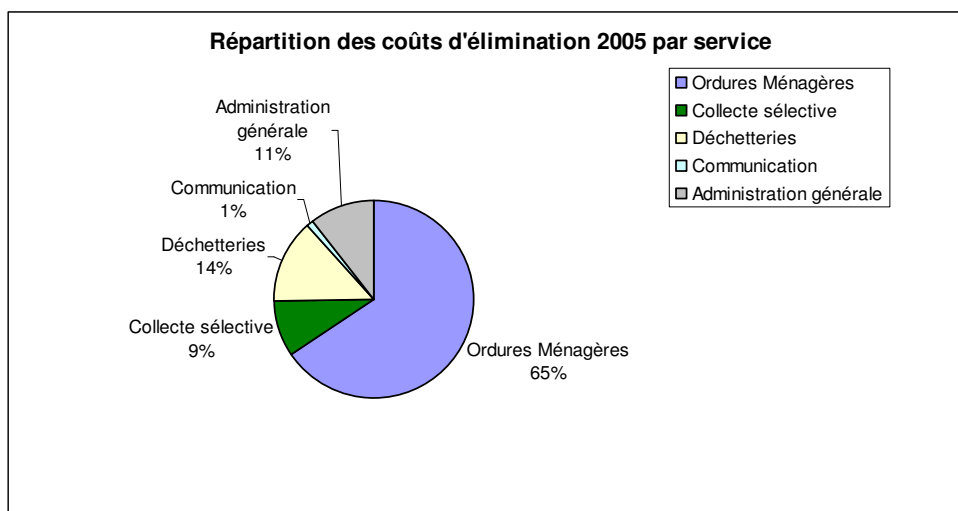
(3) Quantités collectées par le service de déchetterie géré par le SICTOMU (à Uzès, à Fournès et à Lussan).

(4) Population située dans la zone d'impact des déchetteries gérées par le SICTOMU, soit 24 551 hab

- ✓ Evolution du coût global des déchets depuis ces 3 dernières années :



II.2.1.2. Représentation graphique des dépenses liées aux déchets



II.2.1.3. Modalités de financement (section de fonctionnement)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT (€)		Evolution	94 €/hab
	2004	2005		
Paiement des professionnels en déchetterie	10 979	13 722	25%	
Redevance spéciale	250 892	226 115	-10%	
Subventions	6 401	3 705	-42%	
Remboursement divers	117 007	133 918	14%	
Participation des habitants	2 517 585	2 710 929	8%	
TOTAL	2 902 864	3 088 389	6%	

II.2.2. Prestations

II.2.2.1. Prestations de collecte et de traitement

Montant annuel des prestations d'élimination des **déchets piquants** confiées à une entreprise sur contrat : **4854.75 € TTC**.

II.2.2.2. Prestations de transport et de traitement

La compétence de traitement (incluant le transport des bennes de déchetterie vers les centres de traitement) des déchets ménagers et assimilés, a été déléguée au syndicat **Sud Rhône Environnement** (basé à Beaucaire). Les marchés de services liés aux traitements sont donc passés en son nom, la prestation est refacturée au SICTOMU en fonction du tonnage traité.

Pour l'année 2005, les coûts de traitement et de transport pour l'ensemble des déchets collectés se décomposent de la manière suivante

✓ Les ordures ménagères :

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	MONTANTS 2005 (€TTC)	Evolution %	Coût à la tonne
•Ordures ménagères	SITA	Bellegarde (30)	916 722.57	14.12%	81.86

Remarques :

- Des pénalités financières ont été appliquées à la filière finale de traitement des déchets. Elles ont permis de diminuer le montant global annuel facturé pour de 62947 •TTC.
- Le coût à la tonne et le montant 2005 incluent les frais de transport, ce qui n'était pas le cas en 2004 puisque ces coûts étaient compris dans les frais de fonctionnement du quai de transfert à Argilliers.

✓ La collecte sélective :

Déchets	Prestataire de service	Lieu de traitement	MONTANTS 2005	€/t
Emballages	Delta Recyclage	Arles (13) / Beaucaire (30) à compter du mois de novembre	-33 615	-168.08
Papiers, journaux, cartonnettes	Delta Recyclage	Arles (13) / Beaucaire (30) à compter du mois de novembre	26 332	36.41
Verre (dont verre Pro)	Verreries du Languedoc	Arles (13) / Beaucaire (30) à compter du mois de novembre	- 28764	-27,45
Coût total moyen (€/t)				- 18,28

Remarques :

- Le coût à la tonne et le montant 2005 incluent les frais de transport, ce qui n'était pas le cas en 2004 puisque ces coûts étaient compris dans les frais de fonctionnement du quai de transfert à Argilliers.

✓ Les déchets réceptionnés sur les 3 déchetteries présentes sur le territoire du Sictomu :

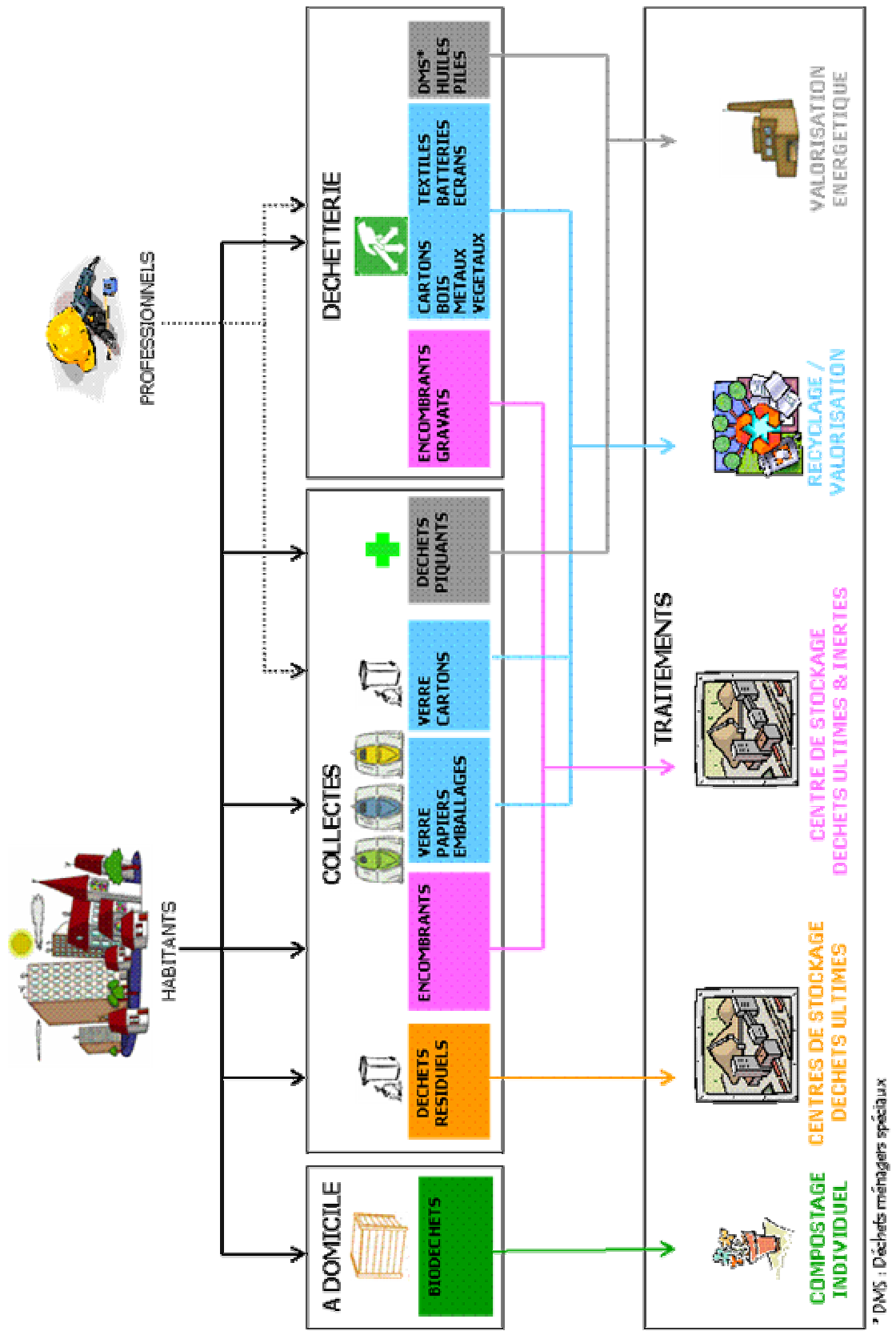
Déchets	Prestataire de service	Lieu de traitement	MONTANTS 2005	€/t
Métaux	Delta Recyclage	Arles (13)	3 545.26	5.84
Cartons (dont cartons provenant des professionnels)	Delta Recyclage / Ecoval 30	Arles (13) / Beaucaire (30) à compter du mois de novembre	15 426.23	44.20
Encombrants	SITA	Entraigues (84)	129 630.11	93.53
Végétaux	Provence Recyclage / Ecoval 30	Istres (13) / Beaucaire (30) à compter du mois de novembre	62 743	45.56
Bois	Provence Recyclage	Istres (13)	28 769.38	47.63
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	5 1090.76	18.33
DMS	SOLAMAT Merex	Rognac (13)	20 658.49	1058.62
DEEE,	Varray-Parisi	Montpellier (34)	22 509.15	533.65
Batteries	Varray-Parisi	Montpellier (34)	-575.41	-22
Coût total moyen (€/t)				46.49

Remarques :

- Le coût à la tonne et le Montant 2005 considèrent les frais de transport, ce qui n'était pas le cas en 2004 puisque ces coûts étaient inclus dans les frais de fonctionnement du quai de transfert à Argilliers.

III. Synthèse

III.1. Présentation générale du service



III.2. Les événements marquants en 2005

Ordures ménagères :

- ☞ Mise en service du quai de transfert à Argilliers depuis le 1^{er} novembre,
- ☞ Installation et exploitation des colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères dans le centre d'Uzès,

Collectes sélectives :

- ☞ Renforcement du nombre de points de tri dans les 34 communes du territoire qui l'ont souhaité,
- ☞ Installation et exploitation des colonnes enterrées pour la collecte sélective dans le centre d'Uzès,
- ☞ 3^{ème} phase d'équipement en composteurs. 33 communes en tout pour 1197 composteurs mis à disposition dans 1164 foyers,
- ☞ Adhésion de la pharmacie d'Arpaillargues à la collecte des "piquants-coupants" sur le territoire.

Communication :

- ☞ Opération BRIKADDO dans les écoles du territoire,
- ☞ Campagne de sensibilisation sur la commune d'Uzès lors de la mise en place des colonnes enterrées,

Usagers Non Ménagers :

- ☞ Assujettissement des tous les professionnels du territoire à la redevance spéciale depuis le 1^{er} janvier 2005.

ANNEXES

Tableaux de bord : collecte des ménages

Tableaux de bord : collecte des commerçants

Tableaux de bord : déchetteries

Tableaux de bord : synthèse 2005

Tableaux de bord : synthèse 2005-2004
